

**GRENOBLE-ALPES  
MÉTROPOLE**



**BIENVENUE  
DANS UNE  
MÉTROPOLE  
APAISÉE**

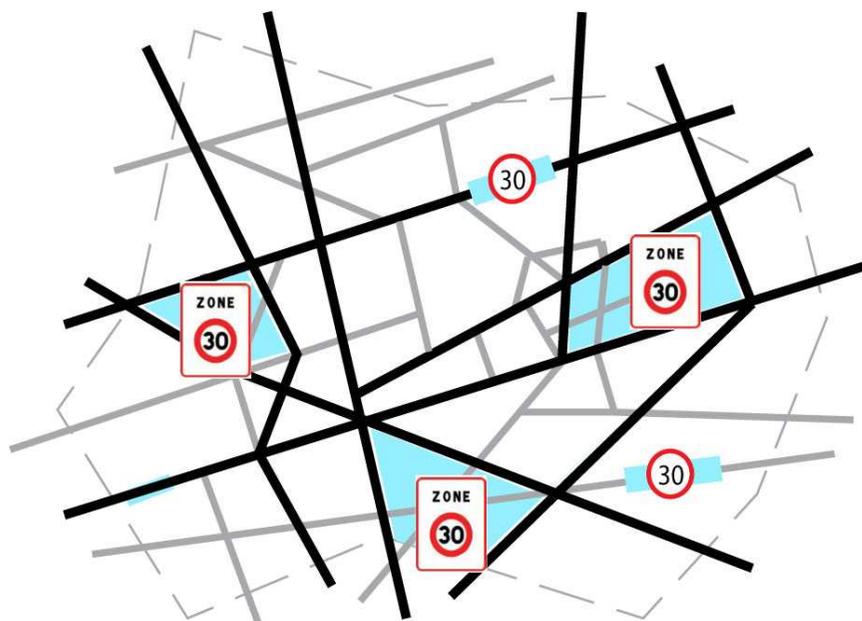
**POUR PARTAGER LA ROUTE,  
TRAVERSER LA RUE  
EN TOUTE CONFIANCE,  
MIEUX CIRCULER À VÉLO,  
FACILITER TOUS  
LES DÉPLACEMENTS,  
ALLER À L'ÉCOLE  
TRANQUILLEMENT.**

Une  
initiative  
pour mieux  
partager  
l'espace  
public



# Métropole apaisée - Volet réglementaire : généralisation du 30 km/h

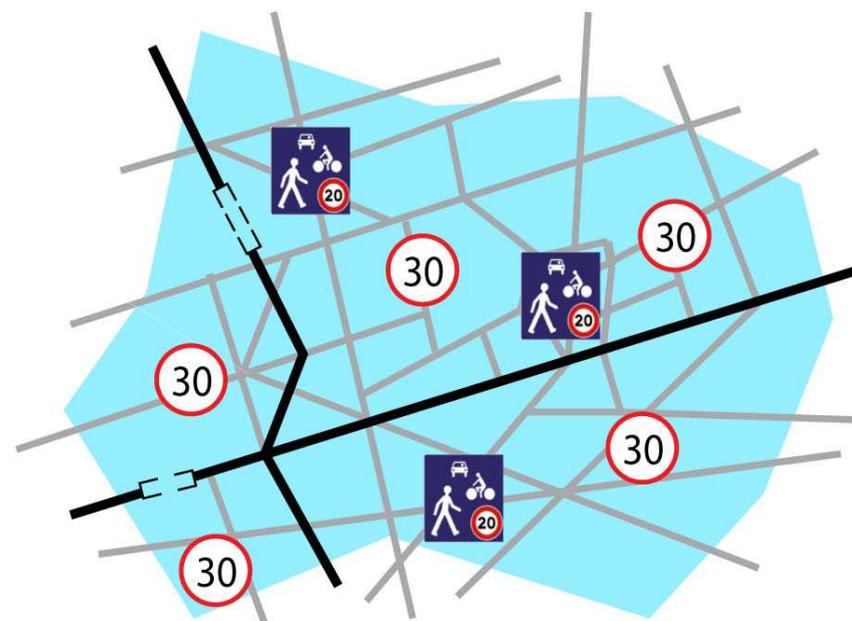
**Hier**



— Rue limitée à 50 km/h

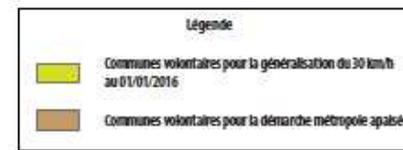
■ Zone 30 ou section limitée à 30 km/h

**Aujourd'hui**



— Rue limitée à 50 km/h

■ Ville à 30 ou en zone de rencontre

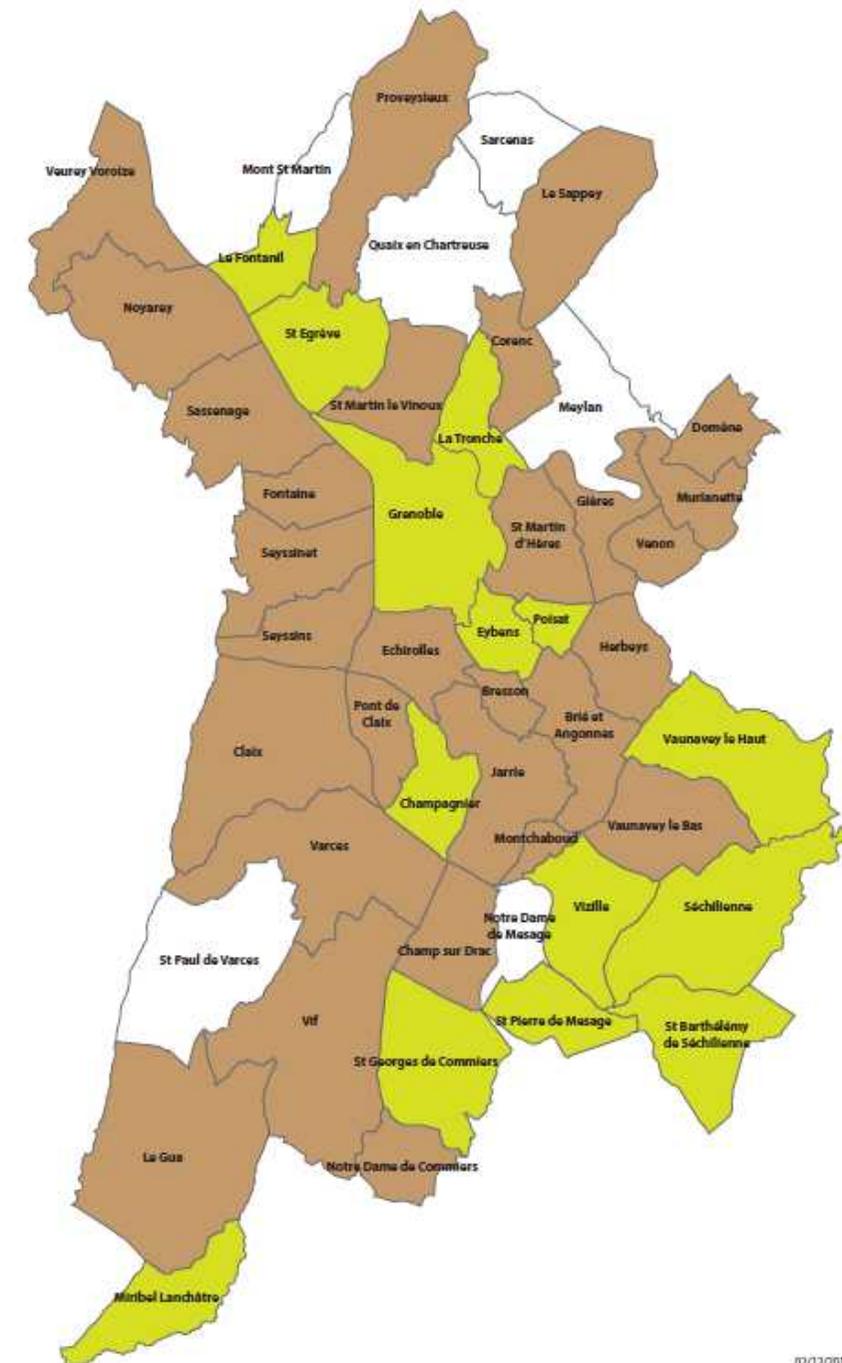


14 communes volontaires  
- généralisation du 30  
km/h dès janvier 2016

43 communes volontaires pour la démarche métropole apaisée  
(conférence de presse du 15 sept 2015)

Dont 14 communes dès janvier 2016 :

Grenoble, St Egrève, Eybens, Vizille, La Tronche, Vaulnaveys-le-Haut  
Le Fontanil-Cornillon, St Georges de Commiers, Poizat (tout à 30 km/h)  
Champagnier (tout à 30 km/h), Séchilienne (tout à 30 km/h)  
St Pierre de Mésage, St Barthélémy-de-Séchilienne (tout à 30 km/h)  
Miribel-Lanchâtre,



# Généralisation du 30 km/h : principe de signalisation

## « La règle est le 30, le 50 devient l'exception »

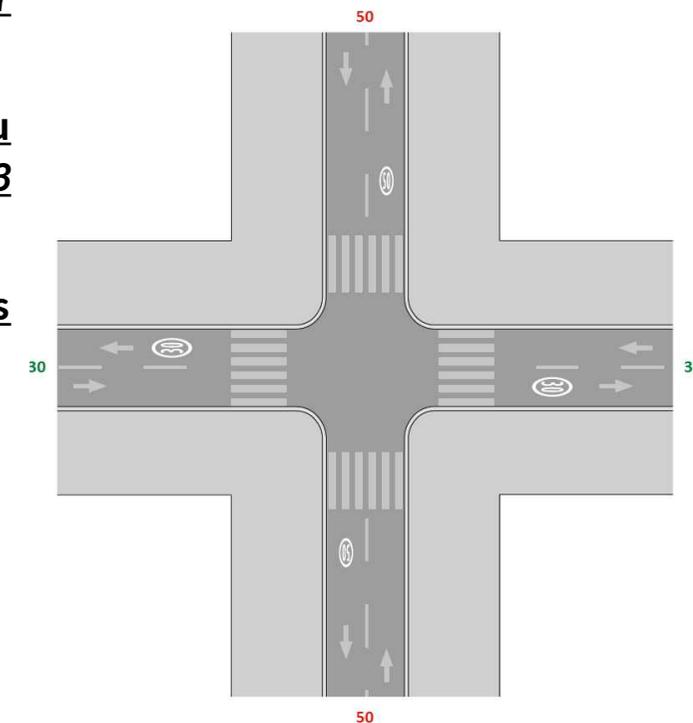
Création d'une zone 30 à l'échelle de la zone agglomérée de chaque commune volontaire en s'appuyant sur la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015,

Marquage au sol de la limitation de vitesse à 50 km/h sur les quelques axes restant à 50 (à la place de panneaux de signalisation permettant ainsi de libérer de l'espace public - arrêté d'expérimentation signé le 12/01/2016 (DSCR))

Rappel du 30 km/h par simple marquage au sol à chaque intersection/ou transition avec un axe à 50 km/h (marquages conformes : PAMA-arrêté du 23 septembre 2015)

Pas de rappel du 30 km/h par ailleurs (sauf exception) et suppression des panneaux Z30 à l'intérieur du périmètre de chaque commune

Dispositif élaboré conjointement avec le CEREMA et validé par la DSCR



# Le point sur la mise en oeuvre

→ Les 14 arrêtés de circulation généralisant la zone 30 ont été signés (9 communaux et 5 métropolitains) :

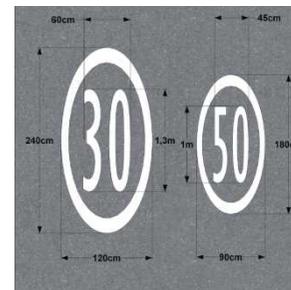
visant la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2015

Précisant les axes restant à 50 km/h

→ Tous les panneaux zones 30 sont posés et démasqués



→ Les marquages du 30 et du 50 au sol sont en cours



→ Les autres panneaux Z30 à l'intérieur des zones nouvellement créées seront enlevés ainsi que les panneaux à 50 lorsqu'ils ne sont plus adaptés.

→ Evaluation du coût global sur les 14 communes pour la mise en oeuvre de la signalisation réglementaire: 150 k€

# Une signalétique pédagogique entrée de commune

## Un traitement type « bande rugueuse »

Test en cours rue H. Barbusse (Alpexpo)



2 prototypes testés à  
Vaulnaveys-le Haut et  
Grenoble (Catane)



# Radars pédagogiques



Modèle certifié Evolis Solution (600x800mm)

Radars fixes une face (exceptionnellement mobiles)

Alimentation solaire à privilégiée

Comptage débit/vitesse dans les 2 sens (transmission GSRM)

Etude d'implantation en cours avec les communes

Première tranche de 50 radars sur les 14 communes d'avril à juin

# La communication pour accompagner la démarche

## Flyers, guides, affiches diffusés par la Métropole:

\* **Présentant les évolutions réglementaires** (Verbalisation stationnement sur passage piéton, trottoirs, piste cyclable (135 € au lieu de 35€)

\* **Rappelant les règles et bonnes pratiques de partage de l'espace public :**

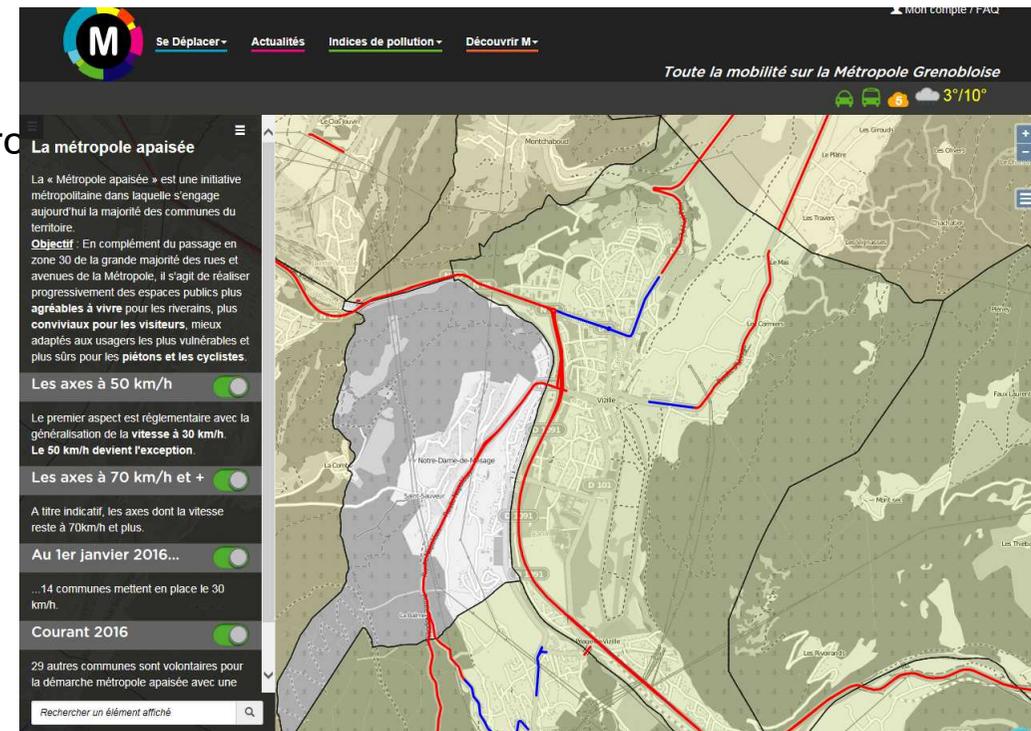
- Respect signalisation du code de la route pour tous les usagers, priorité à l'utilisateur le plus vulnérable
- Les scooters et 2 roues motorisées n'ont pas le droit de circuler sur les aménagements cyclables, ni le droit de stationner sur le trottoir
- La circulation des vélos est interdits sur les trottoirs sauf enfants < 8 ans



Une page dédiée sur le site internet de la Métropole

: [www.lametro.fr/metropoleapaisee](http://www.lametro.fr/metropoleapaisee)

- Un abécédaire
- Un quizz
- Une carte interactive à jour



# Actions complémentaires : travail sur les carrefours à feux

Reprogrammation des carrefours coordonnés à 30 km/h

Test de suppression de carrefours à feux peu « crédibles » pour améliorer la fluidité et le temps de parcours, supprimer les phénomènes d'accélération / décélération à l'approche des carrefours

Exemple : carrefour Place de la Cymaise, passerelle Saint Laurent à Grenoble



Travail avec les communes pour identifier les carrefours à feux qui pourraient être masqués

# Premiers retours boîte à idées

## « ma rue apaisée »

**120 idées déposées sur 10 communes** (Grenoble, Saint Martin d'Hères, Echirolles, Saint Egrève, Fontaine, Domène, Pont de Claix, Bresson, Vaulnaveys-le-bas, Le Gua)

Concernant la **mise en œuvre d'aménagements**, de **signalisation**, de **mobilier urbain**, de plans de **circulation**, d'**animation**, **campagnes de communication**

### Exemples :

- o **Moduler les circulations sur les grands boulevards à Grenoble** selon les pics de fréquentation (réduction des voies de circulation aux heures creuses, en soirée et le WE),
- o **Réaménager l'avenue Ambroise Croizat à St Martin d'Hères** et modifier la totalité du profil de façade à façade,
- o **Créer une zone de rencontre rue Amigoni à Saint Egrève** pour un meilleur partage de l'espace entre tous les usagers notamment les enfants jouant et faisant de la trottinette et du vélo sur la chaussée,
- o **Réaménager la rue de Chamrousse à Fontaine** (sécurisation des intersections, mise en place de chicanes, création de pistes cyclables, aménagements piétons, végétalisation,..)



# Calendrier de mise en œuvre

1ère phase de mise en œuvre de la réglementation « ville à 30 » dans les 14 premières communes volontaires

Janvier  
2016

**Fin décembre-début janvier** : prise des arrêtés de circulation par les autorités détentrices du pouvoir de police de circulation

**Janvier** : Pose de la totalité des panneaux Entrée de Z30  
Puis en fonction de la météo :  
Marquage au sol du 50 km/h , des rappels du 30 km/h et  
Marquage pédagogique d'entrée de commune

**Février - Mars** : pose de mobiliers pédagogiques

**Printemps 2016** : Pose de radars pédagogiques fixes et mobiles

2ème phase de mise en œuvre opérationnelle sur les autres communes volontaires

Juillet  
2016



# Calendrier de mise en œuvre

Déploiement progressif de la  
réglementation

Aménagements

Janvier  
2016

1ère phase de mise en œuvre de la  
réglementation « ville à 30 » dans les  
14 premières communes volontaires

Juillet  
2016

2ème phase de mise en œuvre  
opérationnelle sur les autres  
communes volontaires

Elaboration et mise en œuvre d'un  
programme pluriannuel d'aménagement  
croisant :

- **les objectifs urbains** (revitalisation des commerces)
- **les objectifs multimodaux** (Plan Vélo, amélioration de la vitesse commerciale TC, schéma directeur d'accessibilité, plans de circulation...)
- **Les réponses issues de la boîte à idées**

## Bilan des observations des radars pédagogiques au 31.12.2016

- sur 110 radars fixes :
  - 44 % des automobilistes roulent à moins de 30 km/h
  - 47% des automobilistes roulent entre 30 et 50 km/h

Tendance à la baisse à confirmer. Une évaluation plus globale sera faite avec le CEREMA cet automne avec étude des temps de parcours et de l'accidentologie.